

142

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Mélanie Thibault, le 16 octobre 2019, à 18 h 45, à la salle de conférence de l'école La Frontalière.

Présences :

- ▶ parents: Mélanie Thibault, Maryse Blanchette et Karo Madore
- ▶ personnels: Mélanie Paquette, Joanne Maheu, Sonya Bérubé et Caroline Plafter
- ▶ élève(s): Ève Lanciaux et Anaïs Côté
- ▶ représentant communauté:
- ▶ direction: Hugues Émond, directeur
- ▶ commissaire: François Lessard
- ▶ invité: Karine Masson
- ▶ secrétariat: Carole Moreau

Absence(s) : Sophie Langlois

**MOT DE BIENVENUE**

Hugues Émond souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement. Par la suite, un tour de table est fait afin que chacun des membres puisse se présenter.

**DÉSIGNATION DE LA RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT**

Il est proposé par Madame Mélanie Thibault d'attribuer le poste de secrétaire des séances du conseil d'établissement 2019-2020 à Madame Carole Moreau.

**CE005-19-906**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation de la responsable du secrétariat
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 juin 2019
4. Suivi au procès-verbal
5. Procédure pour l'élection à la présidence
  - 5.1. Élection à la présidence
6. Questions du public
7. Vacances
8. Règles de régie interne (adoption)
9. Déclaration conflits d'intérêt

10. Personne représentantes de la communauté (art. 2)
11. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement
12. Calendrier des rencontres du conseil d'établissement (adoption)
13. Échéancier général (approuve)
14. Normes et modalités d'évaluation (approuve)
15. Information des élèves
16. Information de la direction
  - 16.1. Convention de gestion
17. Information du commissaire
18. Information du comité de parents
19. Information des membres du personnel
20. Correspondance
21. Autres points
  - 21.1. Frais supplémentaires – voie plein air
22. Prochaine rencontre
23. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Maryse Blanchette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec le point ajouté.

**ADOPTÉE**

#### **CE005-19-907    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2019**

Sur la proposition de Mélanie Thibault, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 18 juin 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **►                    SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

##### **- Code vestimentaire :**

Monsieur Émond annonce que le déploiement du nouveau code vestimentaire n'a pu se faire en début d'année scolaire comme annoncé en juin. L'école a dû procéder à la réimpression des affiches et panneaux, car ces derniers contenaient des coquilles.

#### **►                    QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler

#### **CE005-19-908            ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE**

Karo Madore propose Mélanie Thibault au poste de présidente. Madame Thibault accepte le poste de présidente du conseil d'établissement 2019-2020.

**ADOPTÉ**

#### **CE005-19-909            ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE**

Mélanie Thibault propose Maryse Blanchette au poste de vice-présidente. Madame Blanchette accepte la vice-présidence du conseil d'établissement 2019-2020.

**ADOPTÉ**

► **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public

► **POSTES VACANTS**

M. Émond nomme qu'il y a actuellement deux postes vacants de représentants des parents au conseil d'établissement. Le premier était détenue par madame Mélanie Néron. Cette dernière a dû démissionner puisque sa fille ne fréquente plus la Frontalière. Le deuxième poste avait été comblé par madame Isabelle Proulx lors de l'assemblée générale des parents en septembre dernier. Cependant, cette dernière détient un poste sur l'heure du dîner à La Frontalière, elle ne peut donc pas siéger comme représentante des parents.

Madame Karine Masson, qui fait partie du public de l'assemblée, accepte de combler le poste vacant #5 pour le terme du mandat.

Pour le poste vacant # 4 (terminer le terme d'un an), les membres du conseil d'établissement proposent de relancer, par courriel, les parents présents à l'assemblée afin de leur offrir le poste vacant.

**CE005-19-910**

**RÉGIE INTERNE**

Monsieur Hugues Émond fait la lecture du document présentant les règles de régie interne du conseil d'établissement.

Il tient à souligner aux membres du conseil d'établissement l'importance de signaler leur absence d'avance afin que les autres membres du conseil n'aient pas à se déplacer inutilement en raison d'un quorum non réglementaire (article 4.2)

Sur la proposition de Karine Masson, il est résolu d'adopter la reconduction des règles de régie interne du conseil d'établissement.

**ADOPTÉE**

► **DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊT**

Hugues Émond explique que tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Un formulaire de déclaration de conflits d'intérêt est distribué à tous les membres, si besoin il y a.

► **REPRÉSENTANT(E)S DE LA COMMUNAUTÉ**

Hugues Émond mentionne que le conseil d'établissement peut nommer deux représentants de la communauté pour siéger aux séances du conseil. Ces membres n'ont pas le droit de vote, mais peuvent exprimer leur opinion sur les sujets de l'ordre du jour.

Caroline Plafter approchera les administrateurs de la Maison des Jeunes de Coaticook afin de sonder leur intérêt à déléguer quelqu'un pour faire partie du conseil d'établissement en tant que représentant de la communauté. Joanne Maheu fera la même démarche auprès du Comité Jeunesse de Coaticook.

► **BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le solde du budget de fonctionnement 2018 – 2019 s'établit à 119,00\$. Ce montant n'est pas transféré dans le budget de cette année. Le sommaire

des dépenses est également affiché sur le document déposé.

Le budget alloué pour la prochaine année est de 1069,00\$. Hugues Émond explique les règles d'utilisation de ce budget. Il énumère les réclamations qui peuvent être remboursées, telles que :

- Frais de déplacement ou de repas
- Frais de gardiennage
- Formation sur le fonctionnement du conseil d'établissement pour les parents seulement
- Frais de représentation à un événement de l'école (ex : souper de la Fondation, soirée artistique) *Exclusion : billet graduation*

### **CE005-19-911    CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Hugues Émond propose un calendrier de dates pour les séances du conseil d'établissement qui se tiendront à la salle de conférence à 18H45.

Les dates suivantes ont été retenues :

- ✓ 16 octobre 2019
- ✓ 18 décembre 2019
- ✓ 21 janvier 2020
- ✓ 25 mars 2020
- ✓ 21 avril 2020
- ✓ 17 juin 2020

Sur la proposition de Sonya Bérubé, il est résolu d'adopter les dates, l'heure et lieu énumérés sur le calendrier des séances 2019 – 2020.

**ADOPTÉE**

### **CE005-19-912                    ÉCHÉANCIER GÉNÉRAL**

La programmation des activités éducatives 2019 – 2020 qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école. Plusieurs événements apparaissent aussi à titre informatif, mais n'ont pas à être approuvés par le conseil d'établissement.

Des activités n'apparaissant pas à l'échéancier doivent être ajoutées à l'échéancier avant son adoption, soit :

- ✓ 26 septembre : Marche pour la déclaration de l'urgence climatique
- ✓ 3 juin : Gala Méritas
- ✓ 23 juin au 2 juillet : Voyage en Espagne (élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire)

Monsieur Émond recommande d'ajouter à cet échéancier une autorisation globale pour toutes sorties de groupes dans un rayon de 5 kilomètres à l'extérieur des terrains de l'école et ce, pour l'année scolaire 2019 – 2020.

Sur la proposition de Caroline Plafter, il est résolu d'approuver l'échéancier général des sorties éducatives 2019 – 2020 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **CE005-19-913    NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Dans les jours précédents la séance en cours, les membres du conseil d'établissement avaient été invités à consulter, sur le site internet de l'école, les normes et modalités d'évaluation au regard de la nature et de la période des principales évaluations pour chacune des matières.

Sur la proposition de Karine Masson, il est résolu d'approuver les normes et modalités d'évaluation au regard de la nature et de la période des

principales évaluations pour chacune des matières pour l'année 2019-2020.

## **ADOPTÉE**

### ▶ **INFORMATION DES ÉLÈVES**

Les représentantes des élèves mentionnent que le conseil des élèves a tenu son camp de consolidation à Jouvence récemment. Lors de ce camp, le conseil a, entre autres, établi le calendrier des journées thématiques.

Elles terminent en signifiant qu'un des objectifs du conseil est d'augmenter l'engagement et la participation des élèves aux activités proposées.

### ▶ **INFORMATION DE LA DIRECTION**

Monsieur Émond nous informe que l'avènement du projet éducatif 2019 – 2022 a entraîné l'abolition de la convention de gestion. La reddition de compte de la convention de gestion ne sera donc plus nécessaire auprès du conseil d'établissement.

Il termine en énumérant quelques informations concernant le projet de loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

### ▶ **INFORMATION DU COMMISSAIRE**

Monsieur François Lessard tient à féliciter les élèves et le personnel de l'école pour le bon déroulement de la marche pour l'urgence climatique qui s'est tenue le jeudi 26 septembre dernier.

Il poursuit en nommant que les mesures et objectifs mis en place dans le PEVR commencent à générer ses premiers résultats.

Il conclut en divulguant que la composition du conseil d'administration d'une commission scolaire au Québec, advenant l'adoption du projet de loi 40, serait la suivante : 8 parents de conseils d'établissement, 4 membres de la communauté et 4 membres du personnel. Il invite les membres du conseil d'établissement à communiquer avec lui pour plus de détails à ce sujet.

### ▶ **INFORMATION DU PERSONNEL**

On tient à féliciter les organisateurs de la marche de la déclaration pour l'urgence climatique. La réussite de cette activité a été possible grâce à un immense travail d'équipe en amont de l'événement. La présentation de vidéos, conférence, activités de conscientisation ont permis de bien préparer les participants à ce grand rassemblement. La visite au site d'enfouissement a été appréciée par les participants et leurs accompagnateurs.

### ▶ **INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Maryse Blanchette, représentante au comité de parents, nous informe que leur première rencontre se tiendra le lundi 28 octobre prochain.

### ▶ **CORRESPONDANCE**

- ✓ Lettre de démission de Madame Mélanie Néron de son siège au conseil d'établissement, car elle n'a plus d'enfant qui fréquente la Frontalière;

- ✓ Invitation de la Fédération des comités de parents du Québec pour différentes formations et activités;
- ✓ Offre d'ateliers aux parents sur la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes proposés par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

▶ **AUTRES POINTS**

Un parent rapporte que le matériel requis pour certaines sorties de la voie plein air est présenté aux élèves comme une obligation pour le bon fonctionnement de cette dernière. Monsieur Émond s'assurera que le matériel demandé pour les sorties ne soit pas une obligation pour l'élève mais une suggestion pour son confort. L'école prêtera ou louera aux élèves les équipements, tels que : vélo, tente, etc., selon le type de sortie.

On suggère de présenter la liste des équipements suggérés sur le dépliant de présentation de la voie plein air lors de la période d'inscription.

**CE005-19-914**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 21 h 00.

**ADOPTÉE**

---

Président(e)

---

registraire